



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 8 Février 2021 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Brigitte CHAUSSIVERT, Élisabeth GIRAUDEAU, Florent DELCLOS, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Stéphanie LABOUR, Erwan MAILLOT (pouvoir à E. BOCQUIER), Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET.

Secrétaire de séance : M. Cyril CONTESSE.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Janvier 2021 est approuvé.

↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'ajouter le point suivant** :

- Acquisition d'un ensemble immobilier 7 Rue de l'Église

↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

➤ Base d'Adressage Locale 85 - Numérotation des lieux-dits

Dans le cadre de la BAL85, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de numérotter les lieux-dits**, comme suit :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - les Piletières : du 1 au 10, 12 et 14, | - l'Herbretière : du 1 au 3, 5 et 7, |
| - La Giletère : du 1 au 3, 5, 7 et 9, | - la Garangeoire : du 1 au 6, |
| - le Grand Coin : du 1 au 4, | - les Landes Franches : 1, |
| - l'Ardoisière : 1 et 2, | - la Division : 2, |
| - le Petit Bois : 1, | - la Grande Barre : 2, |
| - le Petit Coin : 2, | - la Boivinière : 2, |
| - Beauchêne : 2, | - le Petit Charron : 2 et 4, |
| - le Fontenit : 2. | |

➤ Parking public Rue Grignon de Montfort - Rétrocession à Vendée Logement 2^{ème} modification

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 4-11-2020** décidant de modifier la délibération n° 25-4-2018 avec le nouveau numéro de parcelle AB 708 et son emprise de 357 m².

Après avoir reçu de Vendée Logement une deuxième modification du plan cadastral, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération avec le nouveau numéro de parcelle AB 710 avec une nouvelle emprise de 287 m².**

➤ **Enquête publique relative à la demande présentée par la SARL Sablières Palvadeau Les Douemes, en vue d'exploiter un nouveau site d'extraction de sable situé à « La Poillère » sur le territoire de la Commune de Challans**

Suite à l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique, au titre des installations classées, relative à la demande présentée par la SARL Sablières Palvadeau Les Douemes, en vue d'exploiter un nouveau site d'extraction de sable situé à « La Poillère » sur le territoire de la Commune de Challans, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge de l'urbanisme, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande.

➤ **Établissement Public Foncier de la Vendée**

Après présentation de Monsieur le Maire des bilans d'activités (secteurs ZAC Poste, Centre hors ZAC et La Brosse) au 31 Décembre 2020 émanant de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, relatifs aux conventions signées avec la Commune, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les bilans d'activités au 31 Décembre 2020.

↪ **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

➤ **Espace Santé - Bail professionnel avec Ostéopathe**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 2 Mars 2020 décidant l'acquisition d'un local commercial à Vendée Habitat Rue de l'Ermitage pour la création d'un Espace Santé regroupant deux bureaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer un bail professionnel avec Madame Céline FREYCHET, Ostéopathe, pour la location du deuxième bureau libre de l'Espace Santé, pour une durée de 6 ans, pour un loyer mensuel de 300 € charges comprises, à compter de la date d'entrée dans le local.

➤ **Acquisition d'un ensemble immobilier 7 Rue de l'Église**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Jacques BETHUYS, propriétaire d'un ensemble immobilier situé 7 Rue de la Mairie à St Christophe, est vendeur de ce bien au prix convenu de 97 000 € net vendeur à la commune.

Après avoir entendu l'exposé soulignant l'intérêt pour cet espace de 545 m2 en cœur de bourg de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition de cet ensemble immobilier à Monsieur Jacques BETHUYS, situé sur les parcelles cadastrées AB n° 319 et n° 320, au prix de 97 000 € net vendeur.

↪ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Amortissement 2021**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir l'investissements réalisé au chapitre 20 sur l'année 2020 et fixe la durée d'amortissement, comme suit :

Investissement	Montant	Durée
Logiciels Pack Office Jeunesse	507,08 €	2 ans

➤ **Installation d'une Supérette et Création d'un Parking public**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement concernant l'installation d'une Supérette et la création d'un Parking public, comme suit :

DÉPENSES HT

• Rachat terrains à l'EPF (Minoration Foncière EPF : - 167 511,76 € HT)	334 933,87 €
• Mission Maîtrise d'œuvre	8 800,00 €
• Travaux Parking public	174 962,25 €

• Réseaux (EP et EU)	20 000,00 €
• Éclairage public	50 000,00 €
• Mobilier urbain	5 000,00 €
• Frais d'appel d'offres	2 000,00 €
• Frais divers	1 000,88 €
TOTAL	596 697,00 €

RECETTES

• Subvention DETR 2021	179 009,10 €
• Amendes de Police - Conseil Départemental	10 000,00 €
• Emprunt rachat terrains	300 000,00 €
• Emprunt Travaux	50 000,00 €
• Autofinancement	57 687,90 €
TOTAL	596 697,00 €

et sollicite les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2021 et du Conseil Départemental de la Vendée au titre des Amendes de police.

➤ Rénovation énergétique et thermique Groupe scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le plan de financement concernant le projet de rénovation énergétique et thermique du Groupe scolaire**, comme suit :

DÉPENSES HT

• Étude de faisabilité	830,00 €
• Mission Maîtrise d'œuvre	2 150,00 €
• Travaux	50 000,00 €
• Dépenses imprévues	7 020,00 €
TOTAL	60 000,00 €

RECETTES

• Préfecture DSIL 2021	48 000,00 €
• Autofinancement	12 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

et sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL Relance.

➤ Recrutement Médecin - Contrat Activa Médical

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer un contrat avec le Cabinet Activa Médical de Rennes (35) pour le recrutement d'un médecin généraliste, pour une durée d'un an reconductible pour la même durée, pour un coût total de 14 000,00 € HT, qui se décompose comme suit :**

- 30 % dès réception du contrat soit 4 200,00 € HT,
- 30 % à la présentation d'un candidat soit 4 200,00 € HT,
- Solde à l'installation effective du candidat recruté soit 5 600,00 € HT.

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Construction d'un Restaurant scolaire - Approbation du programme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 2-09-2013** en date du 7 Octobre 2013 décidant de passer une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, pour la construction d'un groupe scolaire.

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve et adopte, à l'unanimité, le programme de construction d'un restaurant scolaire** qui se décompose de la manière suivante :

- construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 670 m² utiles,
- aménagement d'une zone d'accès et de voirie comprenant une trentaine de places de parking,

- création de tranchées, fourreaux et divers raccordements,
pour un **coût prévisionnel** comprenant toutes révisions et actualisations **d'un montant de 1 822 831,00 € HT** et **décide de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre et autres intervenants.**

↳ DIVERS

➤ Commissions Municipales - Modification

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 2-10-2020 désignant les membres des commissions municipales.**

Après demande de Madame Brigitte CHAUSSIVERT, Conseillère Municipale, ne souhaitant plus être membre de la Commission Vie Associative, Vie Municipale et Communication, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération en conséquence.**

➤ Projet Communication

Madame Émilie BOCQUIER nous fait part d'une proposition de l'Entreprise de Transports FRAPPIER de St Christophe du Ligneron à valoriser la commune par une sérigraphie des bâches (2 côtés) d'un nouveau camion. Ce support de communication est simple et permettra de faire connaître notre commune lors de ses déplacements en France, principalement sur l'axe Vendée/Alsace. Le coût de sérigraphie serait d'environ 2 000 €.

Le Conseil Municipal demande de poursuivre ce projet.

Monsieur Patrick CHANSON quitte la séance à 22 h 29.

➤ Camping-Car Park

Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part d'un projet de construction d'une aire de camping-car à l'aire de repos du Calvaire Breton et présente un devis de réalisation d'un montant de 140 000 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier plutôt après la réalisation de l'aménagement des rues de l'ancien bourg en lien direct avec ce site.

↳ DÉCISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n° 4-3-2020 en date du 25 Mai 2020 et n° 3-6-2020 en date du 6 Juillet 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés.

☞ **N° 204DCM-2021-1 du 1^{er} Février 2021** : décide de signer le **contrat de services à distance** avec la **Société DELTA DORE** de Mortagne sur Sèvre concernant la **gestion du chauffage du Pôle scolaire et périscolaire** pour un **montant de 603,00 € HT.**

↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur la vaccination

Monsieur le Maire fait un point sur les vaccinations des personnes de plus de 75 ans les plus fragiles, empêchées de se déplacer et leur prise en charge par Challans Gois via les communes.

Madame Claudine CHARRIER et Monsieur Daniel PROUX, élus en charge de la solidarité, ont relevé les personnes les plus vulnérables qui souhaitent être transportées sur les lieux de vaccination.

➤ Protocole sanitaire pour le Restaurant scolaire

Monsieur le Maire et Madame Émilie BOCQUIER nous font part du nouveau protocole sanitaire obligatoire à mettre en place au restaurant scolaire.

Nous avons obtenu l'accord de Monsieur l'Inspecteur d'autoriser les directions d'école à prendre du temps sur les cours afin de permettre la mise en place d'un 3^{ème} service.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de se fixer comme objectif de permettre aux enfants, de façon pérenne et au-delà de la gestion de crise sanitaire, de bénéficier d'un temps de repas plus important, au minimum de 30 mn, dès la rentrée de septembre 2021.

Madame Émilie BOCQUIER indique que ce sera l'un des objectifs du nouveau PEDT.

Séance levée à 22 h 47.

Pour extrait, Affiché le 15 Février 2021
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 8 Mars 2021 à 20 h 30.